© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Frère addictif aux jeux d'argent

Par Profil supprimé Postée le 07/06/2021 15:36

> Bonjour, Je me permets de vous contacter en espérant avoir votre aide. Mon frère de 32 ans est addicte aux jeux d'argent (jeux de grattage, Paris hippiques et autres) et plus le temps passe et plus son addiction devient grande. Il refuse de se faire aider et soigner et comme c'est un adulte, nous ne pouvons pas le faire hospitalier contre son gré. Je souhaiterais savoir les solutions qui s'offrent à nous pour l'aider à s'en sortir. Cordialement

---

Mise en ligne le 14/06/2021

Bonjour,

En vue de trouver des solutions pour votre frère, il pourrait vous être utile d'identifier les raisons plus précises pour lesquelles il refuse de se faire aider. Les pistes à suivre en effet ne seront pas tout à fait les mêmes selon ce qui le « motive » à continuer à jouer.

Nous ne savons pas ce qu'il en est des conséquences de son addiction aux jeux, notamment sur le plan financier, mais il serait possible par exemple que votre frère soit pris dans une logique de vouloir « se refaire » et de penser y parvenir, tout en creusant bien sûr son endettement et en renforçant les mécanismes de son addiction.

Pour accepter l'idée d'être soigné, encore faut-il reconnaître être en difficulté et estimer avoir besoin d'une prise en charge (souvent d'ailleurs après s'être dit que l'on va y arriver seul). Il est possible que votre frère n'ait pas encore franchi ces « étapes » ce qui bloque toute possibilité d'amorcer une remise en question et un changement.

Comme vous le savez, il ne sera pas possible de le contraindre à des soins ou de procéder à sa place à des mesures d'interdiction de jeux. Vous évoquiez l'hospitalisation, ce qui peut-être impressionne votre frère, sachez que le plus souvent l'accompagnement des joueurs se fait en « ambulatoire », c'est à dire via des rendez-vous réguliers, en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Votre frère pourrait être plus enclin à accepter ce type de modalité, ne serait-ce que pour aller faire un point sur sa situation et recevoir un retour neutre et extérieur.

Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez revenir vers nous pour échanger de manière plus précise et obtenir des coordonnées de CSAPA. Les consultations y sont individuelles, confidentielles, non payantes et également ouvertes aux personnes de l'entourage ayant besoin d'aide pour aider un proche. Tous les contacts sont par ailleurs consultables sur notre site via la rubrique « Adresses utiles ». Notre service est joignable au 09 74 75 13 13 tous les jours de 8h à 2h du matin (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat jusqu'à minuit. N'hésitez pas à revenir vers nous.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"